

**PROGRAMME COMMERCIAL  
« SERVICES À L'IMPLANTATION DES  
ÉLECTROTECHNOLOGIES (SIE) »**



## **1. INTRODUCTION**

1 Le 6 mars 2001, la Régie approuve la reconduction du programme commercial  
2 « Services à l'implantation des électrotechnologies (SIE) » et établit la période  
3 d'admissibilité au programme à 24 mois à partir de la date de la décision<sup>1</sup>. Cette  
4 prolongation correspond à la deuxième phase du programme. Le programme SIE  
5 s'est terminé au 31 décembre 2004. La période de remboursement sous garantie  
6 n'excédant pas sept ans, la date d'échéance de la dernière garantie de prêt  
7 devrait être en 2011. Toutefois, pour un prêt, compte tenu d'un délai dans  
8 l'implantation du projet, la date d'échéance est reportée en 2012.

9 Le Distributeur présente le suivi des garanties de prêt du programme SIE 2 dans  
10 le cadre de son rapport annuel déposé à la Régie.

## **2. GARANTIES DE PRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2006**

11 Au 31 décembre 2006, 26 prêts d'une valeur totale de 15 958 835 \$ avaient été  
12 soutenus par le Distributeur depuis le début du programme. Le montant octroyé  
13 en garanties de prêt s'élevait à 11 643 254 \$. Le solde des garanties de prêt se  
14 chiffrait à 4 142 241 \$.

15 Au 31 décembre 2006, les prêts actifs sont au nombre de seize (16), alors que  
16 dix (10) prêts sont terminés. Parmi ces derniers, cinq prêts ont été entièrement  
17 remboursés et cinq prêts ont été versés aux mauvaises créances (936 827 \$). En  
18 ce qui à trait aux mauvaises créances de 2006, un montant en litige de 764 336 \$  
19 est réclamé au Distributeur par l'institution financière prêteuse pour quatre  
20 dossiers. Pour le cinquième dossier, le Distributeur a versé un montant de  
21 172 491 \$ en compensation. En tenant compte du solde résiduel des valeurs des  
22 garanties des prêts encore actifs et de leur durée résiduelle, le Distributeur

---

<sup>1</sup> Conformément à la décision D-2001-65, le Distributeur a déposé à la Régie cinq rapports de suivi : mars 2002, octobre 2002, avril 2003, juillet 2004 et juin 2006. Le dernier suivi, déposé dans le cadre du rapport annuel 2005, faisait un bilan des résultats cumulés depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2005.

- 1 provisionne en 2006 une somme additionnelle de 467 221 \$ au titre de
- 2 mauvaises créances. Le montant total établi au titre de mauvaises créances est
- 3 de 1 404 048 \$<sup>2</sup> au 31 décembre 2006.

---

<sup>2</sup> Incluant un montant en litige de 764 336 \$ réclamé au Distributeur par l'institution financière prêteuse pour quatre dossiers.